

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

23 janvier 2024 Décret n°2024-0045/PT-RM portant nomination de militaires de la Protection civile au grade de Lieutenant.....**p.42**

Décret n°2024-0046/PT-RM portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel.....**p.43**

Décret n°2024-0047/PT-RM portant abrogation de Décrets portant nomination au Ministère des Transports et des Infrastructures.....**p.44**

Décret n°2024-0048/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2018-0446/P-RM du 18 mai 2018 portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection générale des Armées et services.....**p.44**

23 janvier 2024 Décret n°2024-0049/PT-RM portant abrogation du Décret n°2022-0405/PT-RM du 11 juillet 2022 portant nomination du Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.....**p.45**

25 janvier 2024 Décret n°2024-0050/PM-RM portant nomination du Chef de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé.....**p.45**

26 janvier 2024 Décret n°2024-0051/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction générale des Domaines et du Cadastre.....**p.46**

Décret n°2024-0052/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.63**

Décret n°2024-0053/PT-RM instituant le Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale.....**p.63**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

31 janvier 2024 Décret n°2024-0054/PT-RM portant attribution de distinction honorifique... **p.64**

Décret n°2024-0055/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Gouvernement..... **p.65**

Décret n°2024-0056/PT-RM déclarant Pupilles de la Nation en République du Mali..... **p.65**

Décret n°2024-0058/PT-RM portant approbation de l'Avenant n°1 au marché n°00557/DGMP-DSP 2018 relatif aux travaux de construction de la liaison double terne 225 KV Sikasso-Bougouni-Sanankoroba-Bamako (lot global II : construction de postes)..... **p.67**

Décret n°2024-0059/PT-RM portant dissolution de l'Association Solidarité pour le Sahel..... **p.68**

Décret n°2024-0060/PT-RM portant approbation du Programme national d'Education aux Valeurs et son Plan d'Actions 2024-2028..... **p.68**

Décret n°2024-0061/PT-RM portant nomination des membres du Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale..... **p.69**

02 février 2024 Décret n°2024-0062/PT-RM portant nomination des membres du Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale..... **p.71**

Décret n°2024-0063/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux..... **p.73**

Décret n°2024-0064/PT-RM portant nomination au Ministère de la Refondation de l'Etat..... **p.74**

Décret n°2024-0065/PT-RM portant nomination de l'Ambassadeur du Mali à Beijing (République populaire de Chine)..... **p.75**

Décret n°2024-0066/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Education nationale..... **p.76**

Décret n°2024-0067/PT-RM portant nomination du Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique..... **p.76**

02 février 2024 Décret n°2024-0068/PT-RM portant nomination du Directeur national de l'Aménagement du Territoire..... **p.77**

Décret n°2024-0069/PT-RM portant nomination de la Secrétaire particulière du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population..... **p.78**

Annonces et communications..... p.79

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2024-0045/PT-RM DU 23 JANVIER 2024 PORTANT NOMINATION DE MILITAIRES DE LA PROTECTION CIVILE AU GRADE DE LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2021 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'active des Forces Armées,

DECRETE :

Article 1er : Les Militaires de la Protection civile dont les noms suivent, sont nommés au grade de **Lieutenant Sapeur-pompier, à compter du 20 janvier 2024 :**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Seydou Mody SANGARE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Abdoulaye BAMBARA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Djibril Mamadou COULIBALY**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Maïmouna KANTE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Yaya DIARRA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Issa Sidy Mallé TRAORE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Boubacar SISSOKO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Sama CAMARA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mahamane CISSE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Djibirou COULIBALY**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mustapha Issaka DIALLO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mamadou Niaré GUINDO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **N'Fa Sidiki KONATE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Agnès DOUMBIA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mahamadou DIARRA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mahamadou TRAORE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Sory Ibrahima KONATE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Alpha Nouhoum Siriman DIAKITE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Oumar NIARE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Yaya DAO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Alou TOURE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Sékou GASSAMA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Idriss Souleymane SISSOKO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mohamed DIAKITE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Moussa DOUMBIA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Brehima N'Golo GOITA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Seydou Deberekoua SOARA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Karamoko TRAORE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mamadou KOUME**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mamoutou BOUARE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Harouna SAMAKE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Moussa**

DEMBELE

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Soumaïla SAMAKE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Abdoulaye KEITA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Adama DIARRA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Abdoulaye TOUNKARA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Guillaume**

COULIBALY

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Sourakata**

COULIBALY

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Abdoul Karim**

SAMAKE

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Bounama DIAKITE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mady dit Tidiane**

DIARRA

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mariam Bafing**

COULIBALY

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Aliou DIALLO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Moriba Adama**

DIALLO

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Souleymane SANOGO**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Alice Kadidia TRAORE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Yaya DIARRA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Seydou Bakary**

DIAKITE

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Mahamadou KEITA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Aïcha**

ALHOUSSEINI

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Cheickna Hamala**

Boubacar HAIDARA

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Noumou Tiékoma dit**

Abdoulaye TOGO

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Gaoussou TRAORE**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Moulaye Mohamed HAIDARA**

Sous-lieutenant Sapeur-pompier **Zoumana TRAORE**

Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2024

Le président de la Transition,

Chef de l'Etat,

Colonel Assimi GOITA

**DECRET N°2024-0046/PT-RM DU 23 JANVIER 2024
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE
GESTION DU FONDS D'ACCES UNIVERSEL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2016-001/P-RM du 26 janvier 2016 portant création de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel ;

Vu le Décret n°2016-0024/P-RM du 26 janvier 2016, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Zédion DEMBELE** est nommé **membre** du Conseil d'Administration de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel, au titre des Représentants des pouvoirs publics, en qualité de **représentant du ministre chargé du Commerce**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2021-0977/PT-RM du 31 décembre 2021 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel, en ce qui concerne Monsieur **Boucady DOUMBIA**, en qualité de **représentant du ministre chargé du Commerce**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0047/PT-RM DU 23 JANVIER 2024
PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT
NOMINATION AU MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2023-0394/PT-RM du 19 juillet 2023 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les Décrets, ci-après, sont abrogés :

- n°2015-0713/P-RM du 09 novembre 2015 portant nomination de Monsieur **Djibrilla Ariaboncana MAIGA**, N°Mle 771-59.C, Ingénieur de la Météorologie, en qualité de **Directeur général** de l'Agence nationale de la Météorologie ;

- n°2016-0755/P-RM du 29 septembre 2016 portant nomination de Monsieur **Ismaïla OUATTARA**, N°Mle 785-71.R, Professeur principal, en qualité de **Directeur** des Ressources humaines du Secteur des Infrastructures.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement
du Territoire et de la Population,
ministre des Transports et des Infrastructures
par intérim,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0048/PT-RM DU 23 JANVIER 2024
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2018-0446/P-RM DU 18 MAI 2018
PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A
L'INSPECTION GENERALE DES ARMEES ET
SERVICES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2018-0446/P-RM du 18 mai 2018 portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection générale des Armées et Services ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2018-0446/P-RM du 18 mai 2018 portant nomination d'**Inspecteurs** à l'Inspection générale des Armées et Services sont abrogées, en ce qui concerne le Commissaire-colonel **Mohamed El Habib DIALLO**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0049/PT-RM DU 23 JANVIER 2024
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2022-
0405/PT-RM DU 11 JUILLET 2022 PORTANT
NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DU
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2022-0405/PT-RM du 11 juillet 2022 portant nomination de Monsieur **Amadou OUANE**, N°Mle 492-25.D, Enseignant-chercheur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en qualité de **Secrétaire général** du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0050/PM-RM DU 25 JANVIER 2024
PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA
CELLULE D'APPUI A LA DECENTRALISATION/
DECONCENTRATION DU MINISTERE DE LA
SANTE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°07-422/PM-RM du 07 novembre 2007 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Santé ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Idrissa CAMARA**, N°Mle 985.43-J, Planificateur, est nommé **Chef** de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2017-0108/PM-RM du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur **Baboua TRAORE**, N°Mle 766.69-N, Médecin, en qualité de **Chef** de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 janvier 2024

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Santé et du Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

**DECRET N°2024-0051/PT-RM DU 26 JANVIER 2024
FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA
DIRECTION GENERALE DES DOMAINES ET DU
CADASTRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022, portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-001/PT-RM du 15 janvier 2024 portant création de la Direction générale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2024-/PT-RM du fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de la Direction générale des Domaines et du Cadastre est fixé comme suit :

STRUCTURE/ POSTE	CADRE/CORPS	CATEGORIE	EFFECTIF/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION GENERALE							
Directeur général	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles / Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Régisseur des avances	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Comptable matières secondaire	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du personnel	Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur de l'Action sociale/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration/ Technicien des Ressources humaines/ Technicien de l'Action sociale / Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale	A/B2/B1	1	1	1	1	1

SECRETARIAT GENERAL							
Chef du secrétariat	Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration / Technicien des Ressources humaines / Adjoint d'Administration	B2/B1/C	11	11	11	11	11
Planton	Contractuel		3	3	4	4	4
Chauffeur	Contractuel		5	5	6	6	8
Ronéotypiste	Contractuel		2	2	2	2	2
BUREAU D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET DE COMMUNICATION							
Chef de Bureau	Journaliste-Réalisateur/ Administrateur civil / Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Ingénieur de l'Information/ Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Accueil et de l'Orientation	Journaliste-Réalisateur/ Administrateur civil / Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Ingénieur de l'Information/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien de l'Informatique/ Technicien de l'Information / Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration / Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	2	2	4	4	5
Chargé de la Communication	Journaliste-Réalisateur/ Administrateur civil / Administrateur des Ressources humaines/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Ingénieur de l'Information/ Technicien des Ressources humaines/ Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale/ Technicien de l'Informatique/ Contrôleur de l'Information / Secrétaire d'Administration / Attaché d'Administration / Adjoint d'Administration/ Assistant de Presse	A/B2/B1/C	2	2	4	4	5

CELLULE AUDIT INTERNE							
Chef de la Cellule	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/Professeur	A	1	1	1	1	1
Auditeurs	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/Professeur	A	6	6	8	8	10
CELLULE DE L'INFORMATIQUE, DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES							
Chef de la Cellule	Ingénieur informaticien /Planificateur / Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Information / Administrateur civil/ Ingénieur des Constructions civiles/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Conception et du Développement	Ingénieur informaticien / Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	2	2	4	4	6
Chargé de la Base de Données	Ingénieur informaticien / Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	2	2	3
Chargé de la Maintenance	Ingénieur informaticien/ Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	4	4	5	5	7

Chargé de la Documentation et des Archives	Administrateur civil/Ingénieur des Constructions civiles/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques / Ingénieur informaticien/Administrateur des Arts et de la Culture / Planificateur /Ingénieur de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Technicien de l'Informatique/Attaché d'Administration/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Adjoint d'Administration/Adjoint du Trésor/ Agent technique des Constructions civiles	A/B2/B1/C	2	2	3	3	4
SOUS-DIRECTION DES DOMAINES							
Sous-directeur	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien/ Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Division Cession, Location et Affectation							
Chef de Division	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Professeur	A	1	1	1	1	1

Section Cession et Location							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie / Professeur/ Contrôleur des Impôts / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration / Technicien des Constructions civiles	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Actes de Cession	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration /Adjoint d'Administration / Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint du Trésor / Adjoint des Finances /Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Actes de Location	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/ Technicien des Constructions civiles / Technicien de la Statistique / Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration / Agent technique des Constructions civiles/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4

Section Affectation							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/ Professeur/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration /Technicien des Constructions civiles	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Actes d'Affectation	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/ Technicien des Constructions civiles /Technicien de la Statistique /Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles / Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B1/B2/C	2	2	3	3	4
Chargé du Suivi des Affectations	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances/Adjoint des Services économiques	B1/B2/C	2	2	3	3	4
Division Acquisition, Expropriation et Curatelle							
Chef de Division	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie/Professeur	A	1	1	1	1	1

Section Acquisition et Expropriation							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie / Professeur/ Contrôleur des Impôts / Contrôleur des Finances / Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration /Technicien des Constructions civiles	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Actes d'Acquisition	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Constructions civiles /Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles / Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Actes d'Expropriation	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Constructions civiles/Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4

Section Curatelle							
Chef de Section	Inspecteur des Impôts/ Ingénieur des Constructions civiles/ Magistrat/ Administrateur civil / Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Ingénieur informaticien / Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur des Mines et de l'Industrie / Professeur/ Contrôleur des Impôts / Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration /Technicien des Constructions civiles	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Curatelle	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Constructions civiles/ Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration /Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Successions et des Biens vacants	Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Constructions civiles/ Technicien de la Statistique/ Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration/ Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	3	3	4
SOUS-DIRECTION DU CADASTRE							
Sous-directeur	Ingénieur des Constructions civiles / Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Division Etudes et Evaluations immobilières							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines	A	1	1	1	1	1

Section Etudes							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Etudes cadastrales	Technicien des constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé de la Planification	Technicien des constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Section Evaluations immobilières							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Evaluations immobilières	Technicien des constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines / Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Fonds de Commerce et de Concession	Technicien des constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines / Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Division Travaux cadastraux							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines	A	1	1	1	1	1
Section Délimitations et Enquêtes foncières							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé des Délimitations	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Enquêtes	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Section Information cadastrale							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles / Ingénieur Informaticien/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines / Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Informatique/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Informations cadastrales	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Informatique/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Informatique/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé de la Centralisation et de l'Archivage	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Informatique/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Agent technique des Constructions civiles/ Agent technique de l'Informatique/ Agent technique de l'Industrie et des Mines	B2/B1/C	2	2	3	3	4
SOUS-DIRECTION LEGISLATION ET CONTENTIEUX							
Sous-directeur	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Division Législation et Etudes juridiques							
Chef de Division	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor / Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur	A	1	1	1	1	1

Section Législation							
Chef de Section	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor /Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Professeur / Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Projets de Textes législatifs et réglementaires	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur/Attaché d'Administration/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques /Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration /Adjoint d'Administration/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances / Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	4	4	5	5	6
Section Etudes juridiques							
Chef de Section	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Professeur /Attaché d'administration/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques / Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Etudes juridiques et de l'interprétation des textes	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur / Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques /Contrôleur du Trésor/ Adjoint d'Administration/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances / Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	4	4	4	4	4

Division Contentieux							
Chef de Division	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur	A	1	1	1	1	1
Section Contentieux							
Chef de Section	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Mémoires et conclusions	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances / Inspecteur des Services économiques / Attaché d'Administration/ Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Professeur/ Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration / Adjoint d'Administration/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances / Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé Fichier contentieux	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale /Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur/Attaché d'Administration / Contrôleur des Impôts/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques /Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration / Adjoint d'Administration/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances / Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	2	2	2

Section des Recours administratifs							
Chef de Section	Administrateur civil/ Magistrat/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale / Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Professeur/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Recours hiérarchiques et gracieux	Administrateur civil/ Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale /Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances /Inspecteur des Services économiques /Attaché d'Administration/ Contrôleur des Impôts/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques /Contrôleur du Trésor/ Secrétaire d'Administration / Adjoint d'Administration / Adjoint du Trésor/ Adjoint des Finances / Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	4	4	4	4	4
SOUS-DIRECTION PLANIFICATION ET STATISTIQUE							
Sous-directeur	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Division Planification							
Chef de Division	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Section Etudes et Programmation							
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des finances/Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé des Etudes et Programmation	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances /Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé des Projets et Programmes	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique /Technicien de la Planification / Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services Economiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/B2/B1/C	2	2	2	2	2
Section Suivi-évaluation							
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des finances/Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la statistique/ Technicien de Planification	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi-évaluation	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/ B2/B1/C	2	2	2	2	2

Chargé de la Préparation des Budgets	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/ B2/B1/C	2	2	2	2	2	
Division Statistique								
Chef de Division	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1	
Section Prévision et Appui au Recouvrement								
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des services économiques/Technicien de la Statistique/Technicien de la Planification	A/B2	1	1	1	1	1	
Chargé des Prévisions	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/ B2/B1/C	2	2	2	2	2	

Chargé du Suivi des Recouvrements	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/ B2/B 1/C	2	2	2	2	2	
Section Statistique								
Chef de Section	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la statistique/ Technicien de Planification	A/B2	1	1	1	1	1	
Chargé du Suivi des Indicateurs	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique/ Agent technique de la Planification	A/B2/ B1/C	2	2	2	2	2	
Chargé de la Collecte et Traitement des Données statistiques	Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Inspecteur des Impôts/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des services économiques/ Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique/ Technicien de la Planification/ Adjoint des Impôts/ Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services économiques/ Adjoint des Finances/ Agent technique de la Statistique	A/B2/ B1/C	2	2	2	2	2	
TOTAL			141	141	170	170	200	

Article 2 : Le présent décret abroge les Décrets n°2017-0732/P-RM du 21 août 2017 fixant le cadre organique de la Direction nationale des Domaines et n°2017-0733/P-RM du 21 août 2017 fixant le cadre organique de la Direction nationale du Cadastre.

Article 3 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction publique
et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**DECRET N°2024-0052/PT-RM DU 26 JANVIER 2024
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Sergent de Police **Daouda TRAORE**, N°Mle 14608, de la Police nationale.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0053/PT-RM DU 26 JANVIER 2024
INSTITUANT LE COMITE DE PILOTAGE DU
DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET
LA RECONCILIATION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

**CHAPITRE I : DE LA CREATION ET DE LA
MISSION**

Article 1er : Il est créé, auprès du Président de la Transition, Chef de l'Etat, un Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale.

Article 2 : Le Comité de Pilotage est chargé de la préparation et de l'organisation du Dialogue inter-maliens pour la paix et la Réconciliation nationale.

A cet effet, il :

- élabore les termes de référence du Dialogue et les soumet à la validation d'un atelier national qu'il organise ;
- assure la programmation, la coordination et la supervision des différentes activités du Dialogue à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national ;
- conçoit et veille à la mise en œuvre du plan de communication ;
- élabore le rapport final du Dialogue et le rapport d'exécution de sa mission.

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 3 : Le Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale se compose :

- d'un (01) Président ;
- d'un (01) Vice-président ;
- d'un (01) Rapporteur général ;
- d'un (01) Rapporteur général adjoint ;
- des membres.

Article 4 : Le Président du Comité dirige, coordonne et contrôle les activités du Comité. A ce titre, il :

- préside les réunions du Comité et assure la police des débats ;
- préside l'atelier national de validation des termes de référence du Dialogue ;
- rend compte au Président de la Transition, de l'état d'exécution des activités du Dialogue ;
- remet au Président de la Transition, Chef de l'Etat, le rapport final du dialogue et le rapport de mission du Comité.

Article 5 : Le Vice-président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 6 : Les rapporteurs sont chargés de la rédaction des comptes rendus des travaux du Comité et de l'élaboration des rapports prévus à l'article 2 du présent décret.

Article 7 : Les membres sont chargés, sous l'autorité du Président, de l'exécution des tâches liées à l'accomplissement de la mission du Comité.

Article 8 : Il est mis à la disposition du Comité un personnel d'appui, placé sous l'autorité du Président du Comité.

Article 9 : Le Comité de pilotage peut faire appel à toute personne ressource en raison de ses compétences.

Article 10 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

Les décisions sont prises par consensus.

Article 11 : Le Comité peut créer, en son sein, des commissions de travail pour l'accomplissement de sa mission.

CHAPITRE III : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 12 : Les membres du Comité et le personnel d'appui bénéficient d'indemnités et primes forfaitaires fixées par décret du Président de la Transition.

Article 13 : Les dépenses liées au fonctionnement du Comité sont imputées au budget national.

Article 14 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

DECRET N°2024-0054/PT-RM DU 31 JANVIER 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : Les personnalités de l'Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM), dont les noms suivent, sont nommées au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali** :

1. Monsieur **Moussa Amadou BA**, Chef de la Division Production de la Télévision du Mali ;
2. Monsieur **Dougoufana TRAORE**, Journaliste Réalisateur à la retraite.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0055/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n° 2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°02-051/P-RM du 04 juin 2002 fixant
le régime des émoluments et indemnités accordés aux
membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°04-001/P-RM du 25 février 2004
portant création du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2013-235/P-RM du 07 mars 2013, modifié,
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2017-0664/P-RM du 08 août 2017 fixant
le cadre organique du Secrétariat général du
Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Birama COULIBALY**, N°Mle
0145.196-W, Administrateur civil, est nommé **Secrétaire
général du Gouvernement**, avec rang de ministre.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2021-
0410/PT-RM du 02 juillet 2021 portant nomination de
Monsieur **Mahamadou DAGNO**, N°Mle 763.62-F,
Administrateur civil, membre du Corps préfectoral, en
qualité de **Secrétaire général du Gouvernement**, avec
rang de ministre, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0056/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
DECLARANT PUPILLES DE LA NATION EN
REPUBLIQUE DU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011, modifiée,
portant Code des Personnes et de la Famille ;

Vu la Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 instituant les
Pupilles en République du Mali ;

Vu la Loi n°2018-011 du 12 février 2018 portant création
de l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2017-0751/P-RM du 29 août 2017 fixant
les modalités d'application de la loi instituant les Pupilles
en République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0198/P-RM du 26 février 2018 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Office national des Pupilles en République du Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont déclarés Pupilles de la Nation, les enfants
mineurs dont les noms suivent :

1. **Issa TOURE** : né le 17 mai 2017 à Gao, fils de feu Moussa TOURE et de feu Aissata MAIGA, domicilié à Gao, chez sa tante paternelle Fatoumata TOURE ;
2. **Lalaïcha ALIOU** : née vers 2007 à Gao, fille de Aliou MAIGA et de feu Nana MAIGA, domiciliée à Gao, chez Ramatoulaye ABDOU ;
3. **Agaïchatou Issouf YANA** : née le 01 août 2023 à Ansongo, fille de Issouf Yana MAHAMAR et de feu Hali MAIGA, domiciliée à Gwana, Bamako, 7ème Arrondissement, chez son grand père Aboubacrine MAHAMAR ;
4. **Abdourhamane DAOUDA** : né vers 2022 à Ansongo, fils de Daouda ABOUBACRINE et de feu Hadeye MAIGA, domicilié à Gwana, Bamako, 7ème Arrondissement, chez son grand père Aboubacrine MAHAMAR ;
5. **Daouda ISSOUF** : né vers 2018 à Ansongo, fils de Issouf ABOUBACRINE et de feu Hachétou MAIGA, domicilié à Gwana, Bamako, 7ème Arrondissement, chez son grand- père Aboubacrine MAHAMAR ;
6. **Safiétou CHEYFOUNE** : née vers 2018 à Ansongo, fille de Cheyfounde MAIGA et de feu Nanou OUMAR, domiciliée à Gao, chez son père Cheyfounde MAIGA ;
7. **Haoulatou CHEYFOUNE** : née vers 2009 à Gao, fille de Cheyfounde MAIGA et de feu Nanou OUMAR, domiciliée à Gao, chez son père Cheyfounde MAIGA ;
8. **Sidi Mohamed MAIGA** : né le 01 janvier 2023 à Gao, fils de Mohamed MAIGA et de feu Aissata MAIGA, domicilié à Gao, chez Mariam Y MAIGA ;
9. **Aïcha MAIGA** : née vers 2014 à Gao, fille de Issoufi MAIGA et de feu Adizatou MAIGA, domiciliée à Gao, chez Mariam Y MAIGA ;
10. **Issa KONTA** : né vers 2016 à Gao, fils de feu Moussa KONTA et de Aissata TRAORE, domicilié à Gao, chez Fadima MAIGA ;
11. **Hamsatou MAIGA** : née le 04 décembre 2017 à Djeygalia, Cercle de Tombouctou, fille de Moussa Sagaidou MAIGA et de feu Hareratou IBRAHIM, domiciliée à Gao, chez Fadimata Ibrahim MAIGA ;
12. **Aly Handou DICKO** : né le 20 juillet 2023 à Gao, fils de Handou DICKO et de feu Fatoumata Handou CISSE, domicilié à Gao, chez sa tante Fatim Najim CISSE ;
13. **Tinan-mou Handou DICKO** : née le 28 juillet 2020 à Gao, fille de Handou DICKO et de feu Fatoumata Handou CISSE, domiciliée à Gao, chez sa tante Fatim Najim CISSE ;
14. **Abdou Idrissa MAIGA** : né le 03 novembre 2022 à Koulikoro, fils de feu Idrissa Abdou MAIGA et de Hamssétou TOURE, domicilié à Koulikoro, chez sa mère Hamssétou TOURE ;
15. **Minkailou KARIM** : né le 28 août 2020 à Gao, fils de Karim DIARRA et de feu Fissa MAIGA, domicilié à Gao, chez sa tante maternelle Hawa ARBOUNA ;
16. **Agaly KARIM** : né le 30 juillet 2018 à Gao, fils de Karim DIARRA et de feu Fissa MAIGA, domicilié à Gao, chez sa tante maternelle Hawa ARBOUNA ;
17. **Abdoulaye KARIM** : né le 19 juillet 2016 à Gao, fils de Karim DIARRA et de feu Fissa MAIGA, domicilié à Gao, chez sa tante maternelle Hawa ARBOUNA ;
18. **Moussa KARIM** : né le 01 janvier 2023, fils de Karim DIARRA et de feu Fissa MAIGA, domicilié à Gao, chez sa tante maternelle Hawa ARBOUNA ;
19. **Iliassou TRAORE** : né le 23 septembre 2020 à Bamako, fils de feu Amidou TRAORE et de Bossoba KONATE, domicilié à Bougouni, chez sa mère Bossoba KONATE ;
20. **Gaoussou A.T. SAMAKE** : né le 11 mars 2017 à Bamako, fils de feu Amadou Tidiane SAMAKE et de Koumba NIAMBELE, domicilié à Baco-djikoronni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koumba NIAMBELE ;
21. **Fatoumata A.T. SAMAKE** : née le 08 février 2020 à Bamako, fille de feu Amadou Tidiane SAMAKE et de Koumba NIAMBELE, domiciliée à Baco djikoronni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koumba NIAMBELE ;
22. **Aïcha A.T. SAMAKE** : née le 08 février 2020 à Bamako, fille de feu Amadou Tidiane SAMAKE et de Koumba NIAMBELE, domiciliée à Baco djikoronni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koumba NIAMBELE ;
23. **Aminata A.T. SAMAKE** : née le 30 septembre 2021 à Bamako, fille de feu Amadou Tidiane SAMAKE et de Koumba NIAMBELE, domiciliée à Baco djikoronni ACI, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Koumba NIAMBELE ;
24. **Mariam DIARRA** : née le 23 février 2015 à Banankoro, fille de feu Chaka DIARRA et de Awa SAMAKE, domiciliée à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Awa SAMAKE ;
25. **Abdoulaye DIARRA** : né le 12 août 2017 à Banankoro, fils de feu Chaka DIARRA et de Awa SAMAKE, domicilié à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Awa SAMAKE ;

26. Oumou DIARRA : née le 20 décembre 2020 à Banankoro, fille de feu Chaka DIARRA et de Awa SAMAKE, domiciliée à Banankoro, Région de Koulikoro, chez sa mère Awa SAMAKE ;

27. Marie Joël KONE : née le 10 novembre 2013 à Bamako, fille de feu Joël Yira KONE et de Rokia FANE, domiciliée à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Rokia FANE ;

28. Etienne KONE : né le 21 septembre 2017 à Kati, fils de feu Joël Yira KONE et de Rokia FANE, domicilié à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Rokia FANE ;

29. Yawady Madeleine KONE : née le 29 septembre 2020 à Kati, fille de feu Joël Yira KONE et de Rokia FANE, domiciliée à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Rokia FANE ;

30. Boubacar Joël Yira KONE : né le 18 septembre 2022 à Kati, fils de feu Joël Yira KONE et de Rokia FANE, domicilié à Kati, Région de Koulikoro, chez sa mère Rokia FANE ;

31. Oumar TRAORE : né le 14 octobre 2023 à Bamako, fils de feu Oumar TRAORE et de Oumou CISSE, domicilié à Daoudabougou, 5ème Arrondissement, Bamako, chez sa mère Oumou CISSE.

Article 2 : Le ministre de la Santé et du Développement social, le ministre de la Défense et des anciens Combattants et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de la Défense et
des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0058/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU
MARCHE N°00557/DGMP-DSP 2018 RELATIF AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON
DOUBLE TERNE 225 KV SIKASSO-BOUGOUNI-
SANANKOROBA-BAMAKO (LOT GLOBAL II :
CONSTRUCTION DE POSTES)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014,
modifié, déterminant les autorités chargées de la conclusion
et de l'approbation des marchés et des délégations de
service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015,
modifié, portant Code des marchés publics et des
délégations de service public ;

Vu le Décret n°2018-0241/P-RM du 07 mars 2018 portant
approbation du marché relatif aux travaux de construction
de la liaison double terne 225 KV Sikasso-Bougouni-
Sanankoroba-Bamako (lot global II : construction de
postes) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé, l'Avenant n°1 au marché
n°00557/DGMP-DSP 2018 relatif aux travaux de
construction de la liaison double terne 225 KV Sikasso-
Bougouni-Sanankoroba-Bamako (lot global II :
construction de postes), pour un montant hors taxes de 6
millions 791 mille 663,90 (6 791 663,90) dollars
américains, soit environ 3 milliards 823 millions 706 mille
776 (3 823 706 776) francs CFA et un délai d'exécution
de vingt-sept (27) mois et huit (08) jours, conclu entre le
Gouvernement de la République du Mali et l'entreprise
Tata Projects Limited.

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Energie et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Madame Bintou CAMARA**

**DECRET N°2024-0059/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
PORTANT DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION
SOLIDARITE POUR LE SAHEL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-038 du 5 août 2004 relative aux
associations ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat,

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : L'association « **SOLIDARITE POUR LE
SAHEL** », en abrégé « **SOLISA** », est dissoute pour
agissements contraires aux dispositions de la loi relative
aux associations et celles de l'Accord-cadre signé entre le
Gouvernement de la République du Mali et l'Association
Solidarité pour le Sahel.

Article 2 : Les biens de l'association seront dévolus,
conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi
n°04-038 du 5 août 2004 relative aux associations.

Article 3 : Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Justice
et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux et le ministre
de la Sécurité et de la Protection civile sont chargés, chacun
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui
sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Colonel Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,
Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Brigade Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**DECRET N°2024-0060/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME
NATIONAL D'EDUCATION AUX VALEURS ET SON
PLAN D' ACTIONS 2024-2028**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant
les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en
œuvre des documents de politique nationale ;

Vu le Décret n°2022-0453/PT-RM du 10 août 2022 portant
approbation du Cadre stratégique de la Refondation de
l'Etat, de son Plan d'Actions et du Plan d'Actions
prioritaires du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 7 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés, le Programme national d'Education aux Valeurs et son Plan d'Actions 2024-2028 annexés au présent décret.

Article 2 : Le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, le ministre, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Education nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne et le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les
Institutions,
Ibrahim Ikassa MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Education nationale,
Amadou Sy SAVANE**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
chargé de l'Instruction civique et de la
Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO**

**DECRET N°2024-0061/PT-RM DU 31 JANVIER 2024
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-
MALIENS POUR LA PAIX ET LA
RECONCILIATION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2023-0053/PT-RM du 26 janvier 2024 instituant le Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale,

DECRETE :

Article 1er : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées **membres** du Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale, en qualité de :

1. Président :

- Monsieur **Ousmane Issoufi MAIGA** ;

2. Vice-président :

- Monsieur **Jean Bosco KONARE** ;

3. Rapporteur général :

- Monsieur **Boubacar SOW** ;

4. Rapporteur général adjoint :

- Monsieur **Abdoulaye NANTOUME** ;

5. Membres :

- Monsieur **Abdoulaye POUDIOUGOU** ;

- Monsieur **Ahmed Mohamed AG HAMANI** ;

- Monsieur **N'Tji Laïco TRAORE** ;

- Général **Gabriel POUDIOUGOU** ;

- Docteur **Bréma Ely DICKO** ;

- Madame **Oumou TOURE** ;

- Professeur **Farouk CAMARA** ;

- Monsieur **Mamadou Tiéni KONATE** ;

- Madame **Sina DAMBA** ;

- Monsieur **Ibrahima SOUMANO** ;

- Monsieur **Moctar KONE, RECOTRADE** ;

- Monsieur **Bassidy COULIBALY** ;
- Monsieur **Salif TRAORE** ;
- Professeur **Eloi DIARRA**
- Madame **Mariam Salikènè COULIBALY** ;
- Monsieur **Zèini MOULAYE** ;
- Général **Yamoussa CAMARA** ;
- Monsieur **Gaoussou COULIBALY** ;
- Monsieur **Daniel COULIBALY**, Eglise catholique ;
- Pasteur **Souba Joseph CAMARA**, Eglise protestante ;
- Monsieur **Siriman SAKHO** ;
- Général **Ismaël CISSE** ;
- Monsieur **Hamidou MAGASSA** ;
- Monsieur **Adama COULIBALY**, Président Danbéton ;
- Monsieur **Issa MACALOU**, Secrétaire général Danbéton ;
- Monsieur **Mohamed YAHYA ABIDINE** ;
- Monsieur **Abdallah BENOMAR** ;
- Madame **Foity EL MOCTAR** ;
- Monsieur **Mohamed Aly AG EFAD** ;
- Monsieur **Mohamed Abdallah AG MOHAMED** ;
- Madame **Fati WALET AMOYE** ;
- Monsieur **Aly CISSE** ;
- Madame **Fatoumata N'DIAYE** ;
- Monsieur **Boukassim MAIGA** ;
- Monsieur **Bajan AG HAMATOU** ;
- Monsieur **El Hadj Souleymane BA** ;
- Monsieur **Abdel Kader MAIGA** ;
- Monsieur **Mohamed Lamine HAIDARA** ;
- Professeur **Younouss Hamèye DICKO**, RDS (ATIR) ;
- Monsieur **Amadou AYA**, CODEM ;
- Monsieur **Zoumana N'Tji DOUMBIA**, RPM ;
- Madame **Assa SYLLA**, ADEMA ;
- Madame **Djenébou DIARRA**, RDPP ;
- Madame **SECK Oumou SALL**, Indépendant ;
- Monsieur **Habib SYLLA**, HCME ;
- Monsieur **Mamadou Ben Chérif DIABATE**, RECOTRADE ;
- Monsieur **El Hadj Seydou Patrice DEMBELE**, AMSUNEM ;
- Madame **DJIKINE Hatouma GAKOU**, FEMAPH ;
- Madame **Aminata Dramane TRAORE** ;
- Monsieur **Abdoulahi MOHAMEDOUN ANSARI**, Opérateur économique ;
- Monsieur **Abdoul MAGID AG MOHAMED AHMED dit Nasser EL ANSARI**, CNT ;
- Docteur **Mamadou DIAMOUTANI**, HCI ;
- Monsieur **Alassane Yaya SAMAKE** ;
- Monsieur **Djibril DIARRA** ;
- Monsieur **Boubacari MINTA** ;
- Monsieur **Adama SANOGO** ;
- Madame **Fatoumata FOFANA** ;
- Madame **Assa Diallo SOUMARE** ;
- Madame **Nana SANGARE** ;
- Monsieur **Siaka CAMARA** ;
- Monsieur **Salif TOURE** ;
- Monsieur **Mohamed Abdellahi EL KHALIL** ;
- Madame **Fanta DIAW** ;
- Monsieur **Abou SOW**, Président de l'Association des Amis de la Culture Peul-Tabitaal Pulaku ;
- Monsieur **Ibrahim AG NOCK**, Président des Imouchaghts et Alliés (CIAT) ;
- Monsieur **Tibou FAYENKE**, Président de la Coordination des Associations de Développement des Cercles de la Région de Kayes (CADERKA) ;
- Monsieur **Adama SAMASSEKOU**, Président de la Coordination des Associations des Ressortissants des Cercles de Mopti (CAREM) ;
- Docteur **Abdourahamane SYLLA**, Président de l'Association culturelle Soninké ;
- Monsieur **Almamy KOUREICHI**, Président BOZO Kabou ;
- Monsieur **Cheick Moulaye HAIDARA**, représenté par l'Ambassadeur Moulali ASKOFARE, Association des Ressortissants et Sympathisants Toubou (ARST) ;
- Professeur **Inanoual Ibn YATTARA**, Réseau des Acteurs, Leaders, Autorités et Chefferies de la Communauté Noire Kel Tamasheq ;
- Madame **Fatoumata KEITA**, Présidente UFCPM ;
- Monsieur **Zazé Norbert DEMBELE**, NIMI Présence BUWA ;
- Monsieur **Kaba DIAKITE**, Président du Collectif pour le Développement des Régions du Sud (CODERES) ;
- Monsieur **Youssouf AG MAHAMED** ;
- Madame **Ichata Sahi** ;
- Monsieur **Nouhoum TAPILY**, Djina-Dogon ;
- Monsieur **Oumar BOCAR**, Coordinateur de la CAPEDEM, Coordination des Associations pour la Paix et le Développement au Mali ;
- Professeur **Younoussa TOURE** ;
- Monsieur **Amadou SANGHO**, Administrateur civil à la retraite, Assistant du Président ;
- Monsieur **Alassane Souleymane**, Journaliste-Réalisateur, en service au Centre malien de Diffusion et de Transmission (CMDT), Assistant du Président ;
- Monsieur **Ibrahima Allaye TOURE**, Société civile ;
- Madame **Assétou Founè SAMAKE** ;
- Madame **Tata dite Fanta DIALLO** ;
- Monsieur **Abdel Kader SIDIBE** ;
- Madame **SANGARE Nana COULIBALY**, MPFEF ;
- Madame **NIAKATE Goundo KAMISSOKO**, MPFEF ;
- Monsieur **Abdrahamane TRAORE**, Nioro ;
- Monsieur **Abdoulaye KAMPO**, Nioro ;
- Monsieur **Chérif Ahmed SIBY**, Nioro ;
- Docteur **Tani KONE**, BWA ;
- Madame **Adèle DEMBELE**, BWA ;
- Monsieur **Tiékanou DEMBELE**, BWA ;
- Général de Brigade **Takini AG INTIKANE**, FDS ;
- Colonel-major **Sidi Amar KOUNTA**, FDS ;
- Colonel-major **Intalla AG ASSARID**, FDS ;
- Colonel **Ousmane AG MOHAMED**, FDS ;
- Colonel **Modibo KOUYATE**, FDS ;
- Commissaire principal de Police **Amadou Balogo MAIGA**, FDS ;
- Colonel Sapeur-pompier **Badra Alou SISSOKO**, FDS ;
- Monsieur **Samba NIARE**, Arts ;
- Monsieur **Magma Gabriel KONATE**, Culture ;
- Monsieur **Mamadou Satigui SIDIBE**, HCC ;
- Madame **Salimatou KEITA**, HCC ;
- Monsieur **Mory DIALLO** ;

- Maître **Isaac DIALLO**, Bureau du Médiateur ;
- Madame **COULIBALY Madeleine MAIGA**, Bureau du Médiateur ;
- Monsieur **Célestin DEMBELE**, ONG ;
- Monsieur **Adama TRAORE**, ONG ;
- Madame **Awa DAKONO**, ONG ;
- Docteur **Jermie COULIBALY**, Universités ;
- Monsieur **Issa SACKO**, Universités ;
- Monsieur **Bandiougou DANTE**, Presse ;
- Monsieur **Salif SANOGO**, Journaliste, ancien DG de l'ORTM ;
- Monsieur **Cheickna Hamalah SYLLA**, Journaliste, Directeur de Publication du Journal l'AUBE ;
- Maître **Mamadou SYLLA**, Barreau ;
- Maître **Moussa GOITA**, Barreau ;
- Monsieur **Souleymane COULIBALY**, Magistrat à la retraite ;
- Monsieur **Hady Macky SALL**, Magistrat ;
- Madame **DOUCARA Julienne Ella OUATTARA**, Magistrat ;
- Monsieur **Mamadou BAH** ;
- Madame **Ouriatou M. DANFAKHA** ;
- Monsieur **Abdrahamane DICKO** ;
- Monsieur **Adama Mamadou DIALLO**, Juriste ;
- Professeur **Diola BAGAYOKO**, (USA) Universitaire, Professeur en Physique ;
- Monsieur **Mahamadou Samba KEITA**, (USA) ;
- Monsieur **Mamadou Lamine DOUMBIA**, (Canada) Professeur Universitaire ;
- Monsieur **Ségui KANTE** ;
- Monsieur **Sékou DIAKITE** ;
- Monsieur **Ibrahima DIAWARA** ;
- Monsieur **Sékou KONATE** ;
- Madame **CISSE Fatimata KOUYATE** ;
- Monsieur **Lamine TRAORE**, Sikasso ;
- Monsieur **Mamou DAFFE**, Ségou ;
- Monsieur **Boubacar Souleymane SIDIBE** ;
- Monsieur **Sékou DIABATE**, Enseignant.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 janvier 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0062/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-
MALIENS POUR LA PAIX ET LA
RECONCILIATION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2024-0053/PT-RM du 26 janvier 2024 instituant le Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale,

DECRETE :

Article 1er : Les personnalités dont les noms suivent, sont nommées **membres** du Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale, en qualité de :

1. Président :

- Monsieur **Ousmane Issoufi MAIGA** ;

2. Vice-président :

- Monsieur **Jean Bosco KONARE** ;

3. Rapporteur général :

- Monsieur **Boubacar SOW** ;

4. Rapporteur général adjoint :

- Monsieur **Abdoulaye NANTOUME** ;

5. Membres :

- Monsieur **Abdoulaye POUDIOUGOU** ;
- Monsieur **Ahmed Mohamed AG HAMANI** ;
- Monsieur **N'Tji Laïco TRAORE** ;
- Général **Gabriel POUDIOUGOU** ;
- Docteur **Bréma Ely DICKO** ;
- Madame **Oumou TOURE** ;
- Professeur **Farouk CAMARA** ;
- Monsieur **Mamadou Tiéni KONATE** ;
- Madame **Sina DAMBA** ;
- Monsieur **Ibrahima SOUMANO** ;
- Monsieur **Moctar KONE** ;

-
- Monsieur **Bassidy COULIBALY** ;
 - Monsieur **Salif TRAORE** ;
 - Professeur **Eloi DIARRA** ;
 - Madame **Mariam Salikènè COULIBALY** ;
 - Monsieur **Zeïni MOULAYE** ;
 - Général **Yamoussa CAMARA** ;
 - Monsieur **Gaoussou COULIBALY** ;
 - Monsieur **Daniel COULIBALY** ;
 - Pasteur **Souba Joseph CAMARA** ;
 - Monsieur **Siriman SAKHO** ;
 - Général **Ismaël CISSE** ;
 - Monsieur **Hamidou MAGASSA** ;
 - Monsieur **Adama COULIBALY** ;
 - Monsieur **Issa MACALOU** ;
 - Monsieur **Mohamed YAHYA ABIDINE** ;
 - Monsieur **Abdallah BEN OMAR** ;
 - Madame **Foity EL MOCTAR** ;
 - Monsieur **Mohamed Aly AG EFAD** ;
 - Monsieur **Mohamed Abdallah AG MOHAMED** ;
 - Madame **Fati WALET AMOYE** ;
 - Monsieur **Aly CISSE** ;
 - Madame **Fatoumata N'DIAYE** ;
 - Monsieur **Boukassim MAIGA** ;
 - Monsieur **Bajan AG HAMATOU** ;
 - Monsieur **El Hadj Souleymane BA** ;
 - Monsieur **Abdel Kader MAIGA** ;
 - Monsieur **Mohamed Lamine HAIDARA** ;
 - Professeur **Younouss Hamèye DICKO** ;
 - Monsieur **Amadou AYA** ;
 - Monsieur **Zoumana N'Tji DOUMBIA** ;
 - Madame **Assa SYLLA** ;
 - Madame **Djenébou DIARRA** ;
 - Madame **SECK Oumou SALL** ;
 - Monsieur **Habib SYLLA** ;
 - Monsieur **Mamadou Ben Chérif DIABATE** ;
 - Monsieur **El Hadj Seydou Patrice DEMBELE** ;
 - Madame **DJIKINE Hatouma GAKOU** ;
 - Madame **Aminata Dramane TRAORE** ;
 - Monsieur **Abdoulahi MOHAMEDOUN ANSARI** ;
 - Monsieur **Abdoul MAGID AG MOHAMED AHMED dit Nasser EL ANSARI** ;
 - Docteur **Mamadou DIAMOUTANI** ;
 - Monsieur **Alassane Yaya SAMAKE** ;
 - Monsieur **Djibril DIARRA** ;
 - Monsieur **Boubacari MINTA** ;
 - Monsieur **Adama SANOGO** ;
 - Madame **Fatoumata FOFANA** ;
 - Madame **Assa Diallo SOUMARE** ;
 - Madame **Nana SANGARE** ;
 - Monsieur **Siaka CAMARA** ;
 - Monsieur **Salif TOURE** ;
 - Monsieur **Mohamed Abdellahi EL KHALIL** ;
 - Madame **Fanta DIAW** ;
 - Monsieur **Abou SOW** ;
 - Monsieur **Ibrahim AG NOCK** ;
 - Monsieur **Tibou FAYENKE** ;
 - Monsieur **Adama SAMASSEKOU** ;
 - Docteur **Abdourahamane SYLLA** ;
 - Monsieur **Almamy KOUREICHI** ;
 - Monsieur **Cheick Moulaye HAIDARA** ;
 - Professeur **Inanoual Ibny YATTARA** ;
 - Madame **Fatoumata KEITA** ;
 - Monsieur **Zazé Norbert DEMBELE** ;
 - Monsieur **Kaba DIAKITE** ;
 - Monsieur **Youssouf AG MAHAMED** ;
 - Madame **Ichata Sahi** ;
 - Monsieur **Nouhoum TAPILY** ;
 - Monsieur **Oumar BOCAR** ;
 - Professeur **Younoussa TOURE** ;
 - Monsieur **Amadou SANGHO** ;
 - Monsieur **Alassane Souleymane** ;
 - Monsieur **Ibrahima Allaye TOURE** ;
 - Madame **Assétou Founè SAMAKE** ;
 - Madame **Tata dite Fanta DIALLO** ;
 - Monsieur **Abdel Kader SIDIBE** ;
 - Madame **NIKATE Goundo KAMISSOKO** ;
 - Monsieur **Abdrahamane TRAORE** ;
 - Monsieur **Abdoulaye KAMPO** ;
 - Monsieur **Chérif Ahmed SIBY** ;
 - Monsieur **Ségui KANTE** ;
 - Docteur **Tani KONE** ;
 - Madame **Adèle DEMBELE** ;
 - Monsieur **Tiékanou DEMBELE** ;
 - Général de Brigade **Takini AG INTIKANE** ;
 - Colonel-major **Sidi Amar KOUNTA** ;
 - Colonel-major **Intalla AG ASSARID** ;
 - Colonel **Ousmane AG MOHAMED** ;
 - Colonel **Modibo KOUYATE** ;
 - Commissaire principal de Police **Amadou Balogo MAIGA** ;
 - Colonel Sapeur-pompier **Badra Alou SISSOKO** ;
 - Monsieur **Samba NIARE** ;
 - Monsieur **Magma Gabriel KONATE** ;
 - Monsieur **Mamadou Satigui DIAKITE** ;
 - Madame **Salimatou KEITA** ;
 - Monsieur **Mory DIALLO** ;
 - Maître **Isaac DIALLO** ;
 - Madame **COULIBALY Madeleine MAIGA** ;
 - Monsieur **Célestin DEMBELE** ;
 - Monsieur **Adama TRAORE** ;
 - Madame **Awa DAKONO** ;
 - Docteur **Jermie COULIBALY** ;
 - Monsieur **Issa SACKO** ;
 - Monsieur **Bandiougou DANTE** ;
 - Monsieur **Salif SANOGO** ;
 - Monsieur **Cheickna Hamalah SYLLA** ;
 - Maître **Mamadou SYLLA** ;
 - Maître **Moussa GOITA** ;
 - Monsieur **Souleymane COULIBALY** ;
 - Monsieur **Hady Macky SALL** ;
 - Madame **DOUCARA Julienne Ella OUATTARA** ;
 - Monsieur **Mamadou BAH** ;
 - Madame **Ouriatou M. DANFAKHA** ;
 - Monsieur **Abdrahamane DICKO** ;
 - Monsieur **Adama Mamadou DIALLO** ;
 - Professeur **Diola BAGAYOKO** ;
 - Monsieur **Mahamadou Samba KEITA** ;
 - Monsieur **Mamadou Lamine DOUMBIA** ;
 - Monsieur **Ségui KANTE** ;
 - Monsieur **Sékou DIAKITE** ;

- Monsieur **Ibrahima DIAWARA** ;
- Monsieur **Sékou KONATE** ;
- Madame **CISSE Fatimata KOUYATE** ;
- Monsieur **Lamine TRAORE** ;
- Monsieur **Mamou DAFTE** ;
- Monsieur **Boubacar Souleymane SIDIBE** ;
- Monsieur **Sékou DIABATE** ;
- Monsieur **Hamadou BA** ;
- Madame **Assetou CAMARA** ;
- Monsieur **Mody Samba TOURE** ;
- Monsieur **Mamoudou A. DIALLO** ;
- Docteur **Aly BARRY** ;
- Monsieur **Cheickné CAMARA** ;
- Madame **KEITA Josephine TRAORE** ;
- Monsieur **Mohamed KEITA** ;
- Monsieur **Fousseyni SISSOKO** ;
- Professeur **Albarchar AG AMADOU** ;
- Madame **COULIBALY Kadiatou SAMAKE** ;
- Monsieur **Mamadou DIAKITE** ;
- Madame **Bele dite Fatoumata CISSOKO** ;
- Monsieur **Mamadou Naman KEITA** ;
- Monsieur **Modibo Kane KEITA** ;
- Madame **Aminata KEITA**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2024-0061/PT-RM du 31 janvier 2024 portant nomination des membres du Comité de Pilotage du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2024-0063/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE
L'HOMME, GARDE DES SCEAUX**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Bakary Soliba COULIBALY**, N°Mle 0125-938.L, Magistrat ;

Chargés de mission :

- Madame **COULIBALY Aminata NIAKATE**, Juriste ;
- Monsieur **Mohamed Dramane TRAORE**, Juriste ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Souleymane DIALLO**, Gestionnaire des Finances/Audit et Contrôle de Gestion ;

Secrétaire particulière :

- Madame **KANTE Julienne COULIBALY**, N°Mle 764-22.K, Greffier.

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions des Décrets ci-après :

- n°2020-0133/PT-RM du 06 novembre 2020 portant nomination de Monsieur **Souleymane DIALLO**, Aide-comptable Contractuel de l'Etat, en qualité d'**Attaché de Cabinet** du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ;

- n°2020-0345/PT-RM du 28 décembre 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en qualité de :

Chef de Cabinet :

· Monsieur **Bakary Soliba COULIBALY**, N°Mle 0125-938.L, Magistrat ;

Chargés de mission :

· Madame **COULIBALY Aminata NIAKATE**, Juriste
· Monsieur **Mohamed Dramane TRAORE**, Juriste ;

- n°2020-0378/PT-RM du 31 décembre 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en ce qui concerne Madame **KANTE Julienne COULIBALY**, N°Mle 764-22.K, Greffier, en qualité de **Secrétaire particulière** ;

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0064/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
REFONDATION DE L'ETAT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Refondation de l'Etat, en qualité de :

Conseiller technique :

- Madame **MAIGA Kariyato SOUMANA**, N°Mle 0110-758.L, Administrateur civil ;

Secrétaire particulière :

- Madame **TOURE Massaran COULIBALY**, Programmeur informatique.

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2021-0583/PT-RM du 07 septembre 2021 portant nomination au Ministère de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, en ce qui concerne Madame **Hawa DIALLO**, Socio-anthropologue, en qualité de **Secrétaire particulière**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
chargé des Relations avec les
Institutions,
Ibrahim Ikassa MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0065/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR
DU MALI A BEIJING (REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Brigade **Elisée Jean DAO** est nommé **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire** du Mali auprès de la République populaire de Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de la République socialiste du Vietnam, de la République démocratique populaire du Laos, du Royaume du Cambodge, de la République de Birmanie, avec résidence à **Beijing**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2019-0202/P-RM du 08 mars 2019 portant nomination d'Ambassadeurs, en ce qui concerne le Général de Division **Didier DACKO**, à **Beijing** (République populaire de Chine), sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0066/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Education nationale, en qualité de :

Chargés de mission :

- Monsieur **Djibrilla OUSMANE**, Gestionnaire des Ressources humaines ;
- Monsieur **Oumar Niantao**, Titulaire d'une Licence en Logistique-Commerce international ;

- Monsieur **Kah SAMASSEKOU**, Titulaire d'un Master II en Organisation et Gestion des Organisations ;
- Monsieur **Banna Moussa BAKHAGA**, Enseignant.

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Ousmane DIOMBERA**, Gestionnaire.

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions des Décrets ci-après :

- n°2021-0710/PT-RM du 08 octobre 2021 portant nomination au Cabinet du ministre de l'Education nationale, en ce qui concerne :

- Monsieur **Djibrilla OUSMANE**, Gestionnaire des Ressources humaines, en qualité de **Chargé de mission** ;
- Monsieur **Pasoun Louis Gérard DAKOUO**, Diplômé de Licence en Communication, en qualité d'**Attaché de Cabinet** ;

- n°2022-0025/PT-RM du 01 février 2022 portant nomination au Ministère de l'Education nationale, en ce qui concerne Messieurs **Issa TOURE**, Enseignant et **Oumar Niantao**, Juriste, en qualité de **Chargés de mission**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Education nationale,
Amadou SY SAVANE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0067/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Moussa TANGARA**, N°Mle 0114-137.B, Professeur de l'Enseignement supérieur, est nommé **Secrétaire général** du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0068/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°04-009/P-RM du 25 mars 2004 portant création de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n°10-441/P-RM du 16 août 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0912/P-RM du 06 décembre 2016 fixant le cadre organique de la Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Abdoulaye SANOGO**, N°Mle 0141-365.S, Planificateur, est nommé **Directeur national** de l'Aménagement du Territoire.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2022-0111/PT-RM du 23 février 2022 portant nomination de Monsieur **Ousmane DIALLO**, N°Mle 395-88.A, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, en qualité de **Directeur national** de l'Aménagement du Territoire, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la
Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2024-0069/PT-RM DU 02 FEVRIER 2024
PORTANT NOMINATION DE LA SECRETAIRE
PARTICULIERE DU MINISTRE DE L'URBANISME,
DE L'HABITAT, DES DOMAINES, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA
POPULATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié,
fixant les conditions d'emploi et de rémunération des
membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la
République, du Secrétariat général de la Présidence de la
République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022
portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021,
modifié, portant nomination des membres du
Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Fanta TRAORE**, Secrétaire, est
nommée **Secrétaire particulière** du ministre de
l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de
l'Aménagement du Territoire et de la Population.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-
0034/PT-RM du 19 janvier 2023 portant nomination de
Madame **Fanta TRAORE**, Secrétaire, en qualité de
Secrétaire particulière du ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 02 février 2024

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0723/G.DB-CAB en date du 06 décembre 2023, il a été créé une association Dénommée : « Association pour le Développement de Samè Extension Nord », dont le sigle est (ADSEN).

But : Promouvoir collégialité dans la gestion des affaires du quartier ; promouvoir l'entente et la solidarité entre les habitants du quartier, etc.

Siège Social : Bamako, Samè Extension Nord ; à l'Est de l'école fondamentale de Zirakoro-Dounfing.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président actif : Touffi CISSE

Vice-président : Ibrahim SISSOKO

Secrétaire général : Oumar H TOURE

Secrétaire administratif : Dramane DIARRA

Secrétaire à l'information et à l'organisation : Lassana DIABY

Trésorier : Mahamadou KOME

Secrétaire aux relations extérieures : Moussa MAGASSA

Secrétaire à l'éducation, à la santé et à l'environnement : Mamadou TRAORE

Secrétaire aux affaires économiques : Lassana CAMARA

Président du mouvement des jeunes : Daouda DIARRA

Président du mouvement des femmes : Aminata SIDIBE

Commissaire aux comptes : Kassama TRAORE

Secrétaire au développement : Salif SISSOKO

Secrétaire aux conflits : Sèkèba SISSOKO

Suivant récépissé n°0731/G.DB-CAB en date du 11 décembre 2023, il a été créé une association Dénommée : « ASSOCIATION DES FEMMES UNIES DE LA COMMUNE II », en abrégé, (A.F.U.CO. II).

But : Contribuer à l'épanouissement des femmes de la Commune II ; améliorer l'employabilité et l'autonomisation des femmes par la pratique des activités génératrices de revenus, etc.

Siège Social : Bamako, Hippodrome ; Rue : 406, Porte : 636.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Fatoumata DIARRA

Vice-présidente : Fatoumata CISSE

Secrétaire générale : Fatima MAIGA

Secrétaire administrative : Assitan DIARRA

Secrétaire aux sports : Djeneba SOGODOGO

Trésorière : Fatoumata DIALLO

Trésorière 1ère adjoint : Djeneba DJIBO

Suivant récépissé n°0763/G.DB-CAB en date du 19 décembre 2023, il a été créé une association Dénommée : « Actions pour le Développement Intégré au SAHEL », en abrégé, (ADI-SAHÉL).

But : Promouvoir le bien être socio-économique des populations défavorisées à travers l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle, etc.

Siège Social : Bamako, Yirimadio ZERNY, près de la Mosquée de Soufi Chaka COULIBALY.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président CA : Kalifa KEITA

Secrétaire général : Hamidou DIARRA

Trésorière générale : Fatoumata DABO

Commissaire aux comptes : Lamine FOFANA

Secrétaire aux relations extérieures : Nougou DEMBELE

Secrétaire à l'information : Badara Aliou SOGODOGO

Commissaire aux comptes : Diawele COULUBALY

Président C.S : Alassane DOUMBIA

Membre d'honneur : Hawa TRAORE

MEMBRES C.S

- Mama COULIBALY
- M'Badiala KEITA

MEMBRE :**- Adam DIAKITER**

Suivant récépissé n°0012/G.DB-CAB en date du 04 janvier 2024, il a été créé une association Dénommée : « Association FIGHT LUTA LIVRE ACADEMY », en abrégé, (FLLA).

But : Promouvoir la luta livre au Mali ; appuyer les adhérents dans leur pratique sportive, etc.

Siège Social : Bamako, Kalaban-coura ; route de l'aéroport Modibo KEITA de Senou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président :** Gossi COULIBALY**Secrétaire administratif :** Aly DOUCOURE**Trésorier général :** Mohamed SANGARE**Secrétaire aux relations extérieures :** Mahamadou COULIBALY**Secrétaire à l'organisation :** Thiemogo CISSE**Secrétaire à l'information et aux NTIC :** Sikou DIALLO

Suivant récépissé n°351/CKTI en date du 08 janvier 2024, il a été créé une association Dénommée : « Association des Bossow de Nagnoumana pour la Protection de la Pêche de Macono », en abrégé (ABNPP).

But : Etablir une chaîne d'amitié et de solidarité au tour des grands problèmes et difficultés que nous rencontrons ; défendre les intérêts matériels et moraux des membres ; promouvoir la lutte contre la coupe abusive des arbres et la pêche des poissons fragiles, etc.

Siège Social : Macono.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président :** Modibo KONATE**Vice-président :** Modibo SIDIBE**Secrétaire général :** Sory KONATE**Secrétaire général 1er adjoint :** Balla KONATE**Secrétaire général 2ème adjoint :** Broulaye KANE**Secrétaire à l'organisation :** Sory KANE**Secrétaire à l'organisation 1er adjoint :** Bakary KONATE**Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint :** Vieux Djiki KONATE**Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint :** Vieux Sidiki KONATE**Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint :** Molobaly KONATE**Secrétaire à la mobilisation :** Adama KANE**Secrétaire à la mobilisation 1er adjoint :** Boukadary SAMOURA**Secrétaire à la mobilisation 2ème adjoint :** Bourama KONATE**Secrétaire à la mobilisation 3ème adjoint :** Lèlè KANE**Secrétaire à l'information :** Seydou SIDIBE**Secrétaire à l'information 1er adjointe :** Awa Sekou KANE**Secrétaire à l'information 2ème adjoint :** Namory KANE**Secrétaire à l'information 3ème adjointe :** Walamako KANTE**Secrétaire à l'information 4ème adjointe :** Sitan DIANTE**Secrétaire administratif :** Faran KONATE**Secrétaire administratif 1ère adjointe :** Abi TANGARA**Secrétaire administratif 2ème adjointe :** Kadiatou KONATE**Trésorier général :** Vieux Soriba KONATE**Trésorier 1er adjoint :** Bréma KONATE**Trésorier 2ème adjoint :** Dumori CAMARA**Secrétaire aux comptes :** Lassine KONATE**Secrétaire aux comptes 1er adjoint :** Modibo Van KANE**Secrétaire aux comptes 2ème adjoint :** Broulaye KANE**Secrétaire aux conflits :** Sekouba KONATE**Secrétaire aux conflits 1er adjoint :** Bakary KANE**Secrétaire aux conflits 2ème adjoint :** Mamadou KANE**Secrétaire aux conflits 3ème adjoint :** Siaka KONATE**Secrétaire aux relations extérieures :** Sekoudjan KANE**Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint :** Alori KONATE**Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint :** Lamine KANE**Secrétaire aux relations extérieures 3ème adjoint :** Moussa SIDIBE